Nous ne savons pas précisément pourquoi Monseigneur GRANDIN a envoyé à la famille Marchand l'extrait du Registre de l'état civil des Missionnaires. Peut-être s'agissait-il d'une exécution testamentaire ? En tout cas, la signature de Monseigneur est légalisée par l'agent consulaire de Winnipeg, et celle de ce dernier par une instance encore plus haute. Voici cette pièce :

EXTRAIT DU REGISTRE MISSIONNAIRES DU L. S. DE L'ÉTAT CIVIL DES DIOCÈSE DE SAINT-ALBERT.

Le R. P. Félix-Marie-Joseph MARCHAND, né à Chateau-Girou, diocèse de Rennes (France), le 8 avril 1858, du légitime mariage de Jean-Marie Marchand et de Louise Corillard, après avoir été ordonné prêtre à Saint-Albert, le 23 septembre 1883, partit pour les Missions du district de Pitt. Après avoir passé un an avec le R. P. FAFARD à la Mission du Lac la Grenouille, il fut chargé de fonder la Mission de Saint-Louis du Lac d'Oignon. S'étant rendu avec ses chrétiens au Lac la Grenouille, pour y passer les fêtes de Pâques de l'année 1885, à la fin de la messe du Jeudi saint, 2 avril 1885, les sauvages infidèles révoltés contre le Gouvernement pénétrèrent dans l'église et obligèrent tous ceux qui s'y trouvaient à se rendre au camp de Gros-Ours, leur chef. Ce camp se trouvait à un mille de la Mission. Le P. MARCHAND allait en tête, encourageant les femmes et les enfants effrayés ; le P. FAFARD terminait cette espèce de procession. Des employés du Gouvernement, refusant d'avancer, furent aussitôt massacrés. Le Père FAFARD alla les assister et pendant qu'à genoux près d'un mourant, il entendait sa confession, il fut atteint d'une balle et mourut victime de son zèle et de sa charité Le P. Marchand, averti de ce qui était arrivé, se rendait en toute hâte auprès de son compagnon mourant ; il n'eut pas le temps d'arriver : une balle l'atteignit au front, et il tomba mort à cent pas peut-être du Père FAFARD, lui aussi martyr de la charité. Des chrétiens transportèrent les corps des deux martyrs dans le caveau de l'église à laquelle les insurgés mirent ensuite le feu. Les corps demi-calcinés restèrent sans sépulture jusqu'au 24 de mai. Des soldats les enterrèrent alors dans le cime-

tière de la Mission où ils reposent encore aujourd'hui en attendant qu'ils puissent être transportés dans la nouvelle église du Lac d'Oignon.

L'agent Consulaire de France Winnipeg. Soussigné, certifie que la signature ci-dessus est véritablement celle de Monseigneur Vital Grandin, Evêque de St-Albert, territoire du Nord-Ouest canadien.

A Winnipeg, le 21 avril 1890.

L'Agent Consulaire :

L. S. GAUTIER.

Vu au Consulat Général de France pour légalisation de la signature apposée ci-dessus de

M. F. GAUTIER,

Gérant l'agence Consulaire de France à Winnipeg.

Québec, le 28 avril 1890.

Le Gérant du Consul Général :

L. S. LOUVIÈRES.

AGENCE CONSULAIRE
DE FRANCE.

Winnipeg, *Manitoba*, 5 mai 1890.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous faire tenir sous ce concert l'acte de décès dûment légalisé du R. P. Félix-Marie-Joseph MARCHAND, assassiné par les sauvages le 2 avril 1885, au Lac la Grenouille, territoire du Nord-Ouest canadien.

Agréez Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

GAUTIER, *Agent consulaire.*